

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2227

21 août 2014

SOMMAIRE

Auto Exclusive S.A	106885	Ixilo S.à r.l.	106891
BalaBit S.à r.l.	106893	Jenda Participations S.A.	106878
BI-Invest Compartment Fixed Income S.à r.l.	106856	John De Wilde International S.A.	106859
Bureau Knaff & Duhr S.à r.l.	106880	J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.	106859
Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl	106863	Kadesh S.A.	106876
Calorele Groupe S.à r.l.	106876	KEEPING S.à r.l. - Marketing & Technology Consulting	106889
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	106853	Leal & Florida S.à r.l.	106860
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	106850	Leisure Resources International S.A.	106896
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l.	106860	Le Monde Entier S.A.	106893
Chrome Grafton S.à r.l.	106868	LKS 2	106860
Compagnie Financière an Muileann S.A.	106874	Logistic Investment Holding S. à r.l.	106868
Corber Enterprises S.à r.l.	106865	Loula S.A.	106868
D A Montage SARL	106878	LSH CO	106876
Dundeal (International) 7 S.à r.l.	106881	LSH II CO	106885
Dundeal (International) 9 S.à r.l.	106883	LuxCo Germany S.à r.l.	106867
FCM & C° S.A.	106885	Luxroots.club, association de généalogie et d'histoire locale du Luxembourg	106889
Financière Caravelle S.A.	106887	Lyxor Asset Management Luxembourg S.A.	106889
Helicopters Holdings S.à r.l.	106856	MKA - Courtier	106880
InConLux Innenausbau s.a.	106858	Reding et Nosbaum SCI	106895
Inventage Belux S.à r.l.	106859	RES 2 S.A.	106888
		Synergplan Constructions S.A.	106858

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.658.866.347,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of May,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the state of Delaware, United States of America, under registration number 4778502,

here represented by Gianpiero SADDI, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, on May 14, 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150964, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 25 February 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 May 2014 under number 1176.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen million five hundred and sixty-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 19,565,700.-) so as to raise it from its current amount of two billion six hundred and thirty-nine million three hundred thousand six hundred and forty-seven United States Dollars (USD 2,639,300,647.-) up to two billion six hundred and fifty-eight million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 2,658,866,347.-) through the issue of nineteen million five hundred and sixty-five thousand seven hundred (19,565,700) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen million five hundred and sixty-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 19,565,700.-)

so as to raise it from its current amount of two billion six hundred and thirty-nine million three hundred thousand six hundred and forty-seven United States Dollars (USD 2,639,300,647.-) up to two billion six hundred and fifty-eight million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 2,658,866,347.-)

through the issue of nineteen million five hundred and sixty-five thousand seven hundred (19,565,700) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The nineteen million five hundred and sixty-five thousand seven hundred (19,565,700) new shares have been entirely subscribed by Cargill International, Inc., aforementioned, at a total price of nineteen million five hundred and sixty-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 19,565,700.-).

The subscribed shares have been fully paid up through some contributions in kind as described hereafter:

Description of the contributions

The contributions in kind consist of:

- one hundred and fifty (150) shares of Cargill Canada Holdings VII (2010) Inc., a private corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 300 - 240 Graham Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 4C5, Canada, with registration number 752935-0, representing 15% of the total number of shares issued by Cargill Canada Holdings VII (2010) Inc. to Cargill International, Inc.;

The fair market value of this contribution is of ten million eight hundred and fifty-one thousand United States Dollars (USD 10,851,000.-).

- seventy-four (74) shares of Cargill Food Ingredients Canada Inc., a private corporation existing under the laws of Ontario, having its registered office at Suite 4700, TD Bank Tower, Toronto Dominion Centre, Toronto, M5K 1E6 Ontario, Canada, with registration number 1104723, representing 15% of the total number of shares issued by Cargill Food Ingredients Canada Inc. to Cargill International, Inc.;

The fair market value of this contribution is of one million forty-one thousand seven hundred and fifty United States Dollars (USD 1,041,750.-)

- one (1) share of Agribands Purina Canada Inc., a private corporation existing under the laws of Canada, having its registered office at 404 Main Street, Woodstock, Ontario N4S 7X5, Canada, with registration number 347124-1, representing about 15% of the total number of shares issued by Agribands Purina Canada Inc. to Cargill International, Inc.;

The fair market value of this contribution is of seven million six hundred and seventy-two thousand nine hundred and fifty United States Dollars (USD 7,672,950.-).

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The subscription price of nineteen million five hundred and sixty-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 19,565,700.-) has been entirely allocated to the share capital.

Any manager or authorised officer of the contributed companies is authorised to record such contributions in its shareholders' registers.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two billion six hundred and fifty-eight million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 2,658,866,347.-) represented by two billion six hundred and fifty-eight million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and forty-seven (2,658,866,347) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,500.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinze mai,

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4778502,

ici représentée par Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minnetonka, le 14 mai 2014.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964, constituée selon acte du notaire soussigné, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussignée, le 25 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 mai 2014 sous le numéro 1176.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents dollars américains (USD 19.565.700,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards six cent trente-neuf millions trois cent mille six cent quarante-sept dollars américains (USD 2.639.300.647,-) à deux milliards six cent cinquante-huit millions huit cent soixante-six mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 2.658.866.347,-) par l'émission de dix-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents (19.565.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents dollars américains (USD 19.565.700,-)

afin de le porter de son montant actuel de deux milliards six cent trente-neuf millions trois cent mille six cent quarante-sept dollars américains (USD 2.639.300.647,-)

à deux milliards six cent cinquante-huit millions huit cent soixante-six mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 2.658.866.347,-)

par l'émission de dix-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents (19.565.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les dix-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents (19.565.700) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International, Inc., susmentionnée, pour un prix total de dix-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents dollars américains (USD 19.565.700,-).

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apports en nature comme décrit ci-après:

Description des apports

Les apports en nature consistent en:

- cent cinquante (150) actions ordinaires de Cargill Canada Holdings VII (2010) Inc., une société existant sous les lois du Canada, ayant son siège social au 300 - 240 Graham Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 4C5, Canada, représentant 15% du nombre total de parts émises par Cargill Canada Holdings VII (2010) Inc. à Cargill International, Inc..

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à dix millions huit cent cinquante et un mille dollars américains (USD 10.851.000,-).

- soixante-quatorze (74) actions ordinaires de Cargill Food Ingredients Canada Inc., une société existant sous les lois de l'Ontario, ayant son siège social Suite 4700, TD Bank Tower, Toronto Dominion Centre, Toronto, M5K 1E6 Ontario, Canada, enregistrée sous le numéro 1104723, représentant 15% du nombre total de parts émises par Cargill Food Ingredients Canada Inc. à Cargill International, Inc..

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à un million quarante et un mille sept cent cinquante dollars américains (USD 1.041.750,-).

- une (1) action ordinaire de Agribands Purina Canada Inc., une société existant sous les lois du Canada, ayant son siège social au 404 Main Street, Woodstock, Ontario N4S 7X5, Canada, enregistrée sous le numéro 347124-1, représentant environ 15% du nombre total de parts émises par Agribands Purina Canada Inc. à Cargill International, Inc..

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à sept millions six cent soixante-douze mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 7.672.950,-).

La preuve de l'existence et de la valeur des apports ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Le prix total de souscription de dix-neuf millions cinq cent soixante-cinq mille sept cents dollars américains (USD 19.565.700,-) a été entièrement alloué au capital social.

Tout gérant ou fondé de pouvoir des sociétés apportées sera autorisé à inscrire lesdites contributions dans les registres des actionnaires.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux milliards six cent cinquante-huit millions huit cent soixante-six mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 2.658.866.347,-) représenté par deux milliards six cent cinquante-huit millions huit cent soixante-six mille trois cent quarante-sept (2.658.866.347) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ EUR 6500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. LAC/2014/23848. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085246/180.

(140101077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.660.418.635,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of May,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the state of Delaware, United States of America, under registration number 4778502,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minneapolis, on May 20, 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150964,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 15 mai 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-) so as to raise it from its current amount of two billion six hundred and fifty-eight million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 2,658,866,347.-) up to two billion six hundred and sixty million four hundred and eighteen thousand six hundred and thirty-five United States Dollars (USD 2,660,418,635.-) through the issue of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight (1,552,288) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.
3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-)

so as to raise it from its current amount of two billion six hundred and fifty-eight million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 2,658,866,347.-) up to two billion six hundred and sixty million four hundred and eighteen thousand six hundred and thirty-five United States Dollars (USD 2,660,418,635.-)

through the issue of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight (1,552,288) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight (1,552,288) new shares have been entirely subscribed by Cargill International, Inc., aforementioned, at a total price of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-).

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of 10% of the equity interests of Agribands Purina (Inner Mongolia) Feed Co., Ltd., a limited liability company existing under the laws of China, having its registered office at Laodong Road, Xitu high Technology Zone, Baotou City, Inner Mongolia Municipality, 014030, People's Republic of China, with registration number 150200400000221, representing 10% of the total equity interests of Agribands Purina (Inner Mongolia) Feed Co., Ltd..

The fair market value of this contribution is of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The subscription price of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-) has been entirely allocated to the share capital.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at two billion six hundred and sixty million four hundred and eighteen thousand six hundred and thirty-five United States Dollars (USD 2,660,418,635.-) represented by two billion six hundred and sixty million four hundred and eighteen thousand six hundred and thirty-five (2,660,418,635) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3000.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt mai,

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4778502,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minneapolis, le 20 mai 2014.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964,

constituée selon acte du notaire soussigné, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussignée, le 15 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards six cent cinquante-huit millions huit cent soixante-six mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 2.658.866.347,-) à deux milliards six cent soixante millions quatre cent dix-huit mille six cent trente-cinq dollars américains (USD 2.660.418.635,-) par l'émission d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (1.552.288) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-)

afin de le porter de son montant actuel de deux milliards six cent cinquante-huit millions huit cent soixante-six mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 2.658.866.347,-) à deux milliards six cent soixante millions quatre cent dix-huit mille six cent trente-cinq dollars américains (USD 2.660.418.635,-)

par l'émission d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (1.552.288) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (1.552.288) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International, Inc., susmentionnée, pour un prix total montant d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-).

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en dix pour cent (10%) du capital de Agribrands Purina (Inner Mongolia) Feed Co., Ltd., une société existant sous les lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social à Laodong Road, Xitu high Technology Zone, Baotou City, Inner Mongolia Municipality, 014030, République Populaire de Chine, enregistrée sous le numéro 150200400000221, représentant 10% du capital de Agribrands Purina (Inner Mongolia) Feed Co., Ltd.

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à montant d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Le prix total de souscription montant d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-) a été entièrement alloué au capital social.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux milliards six cent soixante millions quatre cent dix-huit mille six cent trente-cinq dollars américains (USD 2.660.418.635,-) représenté par deux milliards six cent soixante millions quatre cent dix-huit mille six cent trente-cinq (2.660.418.635) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ EUR 3000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2014. LAC/2014/24567. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085247/158.

(140101248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**Helicopters Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BI-Invest Compartment Fixed Income S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.900.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April,

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, S.C.A., a Luxembourg multi-compartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable-SICAV), organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.312 (the Fund), represented by BI-Invest Compartment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.120, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund acting for and on behalf of Compartment B- Mezzanine and Debt Investments of the Fund (BI-Invest Compartment Fund),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 25, 2014 in Luxembourg.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. BI-Invest Compartment Fund is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of BI-Invest Compartment Fixed Income S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.900, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2681, p.128662 dated November 2, 2012 (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten euro cent (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. change of the current denomination of the Company into Helicopters Holdings S.à r.l.;
2. subsequent amendment of article 1. of the Company's articles of incorporation; and
3. miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the current denomination of the Company from BI-Invest Compartment Fixed Income S.à r.l. into Helicopters Holdings S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Helicopters Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois d'avril,

Pardevant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, S.C.A., une société d'investissement à capital variable-SICAV organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312 (le Fonds), représentée par BI-Invest Compartment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.120, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité du Fonds agissant au nom et pour le compte du Compartiment BMezzanine and Debt Investments du Fonds (Fonds BI-Invest Compartment),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 avril 2014 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

I. Le Fonds BI-Invest Compartment est l'unique associé (l'Associé Unique) de BI-Invest Compartment Fixed Income S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.900, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 26 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2681, p.128662 en date du 2 novembre 2012 (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. modification de la dénomination sociale actuelle de la Société en Helicopters Holdings S.à r.l.;
2. modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société; et
3. divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale actuelle de la Société de BI-Invest Compartment Fixed Income S.à r.l. en Helicopters Holdings S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination sociale.** La dénomination sociale de la société est «Helicopters Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2014. Relation: LAC/2014/20940. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014085220/115.

(140101632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**InConLux Innenausbau s.a., Société Anonyme,
(anc. Synergplan Constructions S.A.).**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 161.346.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz zu Remich (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Johannes Peter HEIN, Angestellter, geboren am 19. Dezember 1971 in Trier (D), wohnhaft in D-54329 Konz, Auf den Birken 11.

Die erschienene Partei erklärt alleiniger Aktionär zu sein der Gesellschaft „SYNERGPLAN CONSTRUCTIONS S.A.“, einer Aktiengesellschaft mit Sitz in L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 24. Mai 2011, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 10. August 2011 unter der Nummer 1823, veröffentlicht wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital von einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien von je dreihundertzehn EURO (310.- EUR) vertritt, hier handelnd anstelle der Hauptversammlung der Aktionäre, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt den Gesellschaftssitz nach L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung der Gesellschaft an diesen vorhergehenden Beschluss, beschließt der alleinige Aktionär den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Merttert.“

Dritter Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt die Gesellschaftsbezeichnung von „SYNERGPLAN CONSTRUCTIONS S.A.“ umzuändern in „InConLux Innenausbau S.A.“.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung der Gesellschaft an diesen vorhergehenden Beschluss, beschließt der alleinige Aktionär Artikel 1 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung "InConLux Innenausbau S.A." gegründet.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: J. P. HEIN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 juin 2014. Relation: REM/2014/1248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 17. Juni 2014.

Référence de publication: 2014085764/47.

(140100915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

John De Wilde International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 85.954.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083871/10.

(140098951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Inventage Belux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 113.764.

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Louis-Philippe Pirard / Jean Marc Kalaidjian.

Référence de publication: 2014083846/10.

(140098674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014083869/10.

(140098931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

LKS 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 171.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083925/9.

(140098974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Leal & Florida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3419 Dudelange, 26, rue Alphonse Benoit.
R.C.S. Luxembourg B 158.434.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083893/10.

(140098811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.614.912.028,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 150.967.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of May,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150964,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 20, 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150967, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 472 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on 15 mai 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-) so as to raise it from its current amount of one billion six hundred and thirteen million three hundred and fifty-nine thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD 1,613,359,740.-) up to one billion six hundred and fourteen million nine hundred and twelve thousand twenty-eight United States Dollars (USD 1,614,912,028.-) through the issue of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight (1,552,288) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-)

so as to raise it from its current amount of one billion six hundred and thirteen million three hundred and fifty-nine thousand seven hundred and forty United States Dollars (USD 1,613,359,740.-) up to one billion six hundred and fourteen million nine hundred and twelve thousand twenty-eight United States Dollars (USD 1,614,912,028.-)

through the issue of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight (1,552,288) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight (1,552,288) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., aforementioned, at a total price of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-).

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of 10% of the equity interests of Agribands Purina (Inner Mongolia) Feed Co., Ltd., a limited liability company existing under the laws of China, having its registered office at Laodong Road, Xitu high Technology Zone, Baotou City, Inner Mongolia Municipality, 014030, People's Republic of China, with registration number 150200400000221, representing 10% of the total equity interests of Agribands Purina (Inner Mongolia) Feed Co., Ltd..

The fair market value of this contribution is of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The subscription price of one million five hundred and fifty-two thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 1,552,288.-) has been entirely allocated to the share capital.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion six hundred and fourteen million nine hundred and twelve thousand twenty-eight United States Dollars (USD 1,614,912,028.-) represented by one billion six hundred and fourteen million nine hundred and twelve thousand twenty-eight (1,614,912,028) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3000.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt mai,

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mai 2014.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13,

Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150967, constituée selon acte du notaire soussigné, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 472 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussignée, le 15 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard six cent treize millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent quarante dollars américains (USD 1.613.359.740,-) à un milliard six cent quatorze millions neuf cent douze mille vingt-huit dollars américains (USD 1.614.912.028,-) par l'émission d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (1.552.288) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-)

afin de le porter de son montant actuel d'un milliard six cent treize millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent quarante dollars américains (USD 1.613.359.740,-) à un milliard six cent quatorze millions neuf cent douze mille vingt-huit dollars américains (USD 1.614.912.028,-)

par l'émission d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (1.552.288) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (1.552.288) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-).

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en dix pour cent (10%) du capital de Agribrands Purina (Inner Mongolia) Feed Co., Ltd., une société existant sous les lois de la République Populaire de Chine, ayant son siège social à Laodong Road, Xitu high Technology Zone, Baotou City, Inner Mongolia Municipality, 014030, République Populaire de Chine, enregistrée sous le numéro 150200400000221, représentant 10% du capital de Agribrands Purina (Inner Mongolia) Feed Co., Ltd.

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Le prix total de souscription d'un million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 1.552.288,-) a été entièrement alloué au capital social.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard six cent quatorze millions neuf cent douze mille vingt-huit dollars américains (USD 1.614.912.028,-) représenté par un milliard six cent quatorze millions neuf cent douze mille vingt-huit (1.614.912.028) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ EUR 3000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2014. LAC/2014/24568. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085250/154.

(140101678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.758.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of June,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 174.400,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated June 4th 2014, which shall be registered with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of and holding all the shares in issue in Caelus Energy Indonesian Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 170.758, incorporated on 3 August 2012 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2252 of 11 September 2012.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 April 2014 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one hundred thirty-five million (135,000,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which a resolution is to be passed are as follows (all to be resolved upon in one sole resolution):

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to one million four hundred thousand United States Dollars (USD 1,400,000) by the issue of five million (5,000,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), for a total subscription price of two million seven hundred and fourteen thousand United States Dollars (USD 2,714,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the Subscription Price in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of the New Shares to the issued share capital and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at one million four hundred thousand United States Dollars (USD 1,400,000) divided into one hundred forty million (140,000,000) shares with a par value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

After having considered the above, the Sole Shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to one million four hundred thousand United States Dollars (USD 1,400,000) by the issue of five million (5,000,000) shares of a nominal value of one

United States Dollar cent (USD 0.01) each (the “New Shares”), for a total subscription price of two million seven hundred and fourteen thousand United States Dollars (USD 2,714,000) (the “Subscription Price”).

Thereupon the Sole Shareholder, represented as aforementioned, subscribed to the New Shares and fully paid the Subscription Price in cash.

Evidence of the full payment of the Subscription Price has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares to the issued share capital and the balance to the freely available share premium.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further business to resolve upon, the present decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand two hundred Euro (EUR 2.200,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juin,
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Caelus Energy International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro B 174.400,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 juin 2014, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de et détenant toutes les parts sociales émises dans Caelus Energy Indonesian Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 170.758, constituée le 3 août 2012 par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2252 du 11 septembre 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 avril 2014 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des cent trente-cinq millions (135.000.000) de parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être adoptée sont les suivants (tous ces points devant faire l'objet d'une seule et même résolution):

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société à un million quatre cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.400.000 USD) par l'émission de cinq millions (5.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de deux millions sept cent quatorze mille dollars des États-Unis d'Amérique (2.714.000 USD) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du Prix de Souscription en espèces; affectation d'un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social émis et du solde, à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million quatre cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.400.000 USD) divisé en cent quarante millions (140.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis (0,01 USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après avoir examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un million quatre cent mille dollars des États-Unis d'Amérique (1.400.000 USD) par l'émission de cinq millions (5.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis d'Amérique (0,01 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de deux millions sept cent quatorze mille dollars des États-Unis d'Amérique (2.714.000 USD) (le «Prix de Souscription»).

À la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et a entièrement payé le Prix de Souscription en espèces.

Preuve du paiement intégral du Prix de Souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social émis et le solde, à la prime d'émission librement disponible.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à deux mille deux cent euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2014. Relation: DIE/2014/7378. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085240/124.

(140100867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Corber Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.303.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1/ Mastercrott S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186304, formerly Mastercrott Limited, a limited liability company formed and established under the laws of the Republic of Cyprus, with registered office at Themistokli Dervi 3, Julia House, 1066, Nicosia, Cyprus, and registered with the Cyprus companies' register under number HE 135421,

2/ EVRAZ plc, a public limited company established and existing under the laws of England and Wales, with registered office at the 5th floor of 6, St Andrew Street, London EC4A 3AE, United Kingdom and registered with the Company House of England and Wales under number 07784342;

here represented by Eugène Tchen, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal, which will remain annexed to the deed of Maître Henri Hellinckx, of 31 March 2014, which is in the process of being published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing parties are all the shareholders of Corber Enterprises S.à r.l. (formerly Corber Enterprises Limited), a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B186303 (the "Company").

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

An extraordinary general meeting of the Company was held before Maître Henri Hellinckx, on 31 March 2014, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, filed with Luxembourg AC, on 9 April 2014, LAC/2014/16813 and filed with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 April 2014 (L140065549),

At this extraordinary general meeting of the Company, it was decided to transfer the registered office of the Company from Cyprus to Luxembourg. When verifying the notarial deed, it was noted that the text of the seventh resolution contained the following errors: (i) the address of the managers of the Company before its transfer was erroneously spelt "Rlenion Building" instead of "Elenion Building", and (ii) the name of one of the new managers of the Company after its transfer to Luxembourg was erroneously spelt "Alexander Ronald Maria" instead of "Alexander Roland Maria" as well as his birth city which was spelt "Höchststadt A.D. Donau" instead of "Höchstädt A.D. Donau".

Consequently, the seventh resolution must read as follows:

"Seventh resolution"

The Shareholders decide to remove the following persons from their mandate of director of the Company with immediate effect:

- Mr. Charalambos Michaelides, residing professionally at Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd floor, 1066, Nicosia, Cyprus; and
- Mrs. Panayiota Papademetriou, residing professionally at Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd floor, 1066, Nicosia, Cyprus.

The Shareholders further decide to appoint the following persons as manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time:

- Dr. Alexander Roland Maria Gehrke, director, born on 16 October 1967 in Höchstädt A.D. Donau (Germany), residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Mr. Kurt Joseph Nauer, director, born on 11 August 1950 in Einsiedeln (Switzerland), residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The Shareholders finally decide to appoint the following persons as manager of the Company with effect as of 1st April 2014 for an unlimited period of time:

- Mr. Giacomo Carlo Baizini, director, born on 4 January 1970 in Milan (Italy), residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1/ Mastercrott S.à r.l. une société existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186304, anciennement Mastercrott Limited, une limited company constituée et établie selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social à Themistokli Dervi 3, Julia House, 1066, Nicosie, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 135421;

2/ EVRAZ plc, une public limited company constituée et établie selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5^{ème} étage, 6, St Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 07784342;

ici représentées par Eugène Tchen, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé, demeurant annexées à l'acte de Maître Henri Hellinckx, du 31 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes sont les associés de Corber Enterprises S.à r.l., (anciennement Corber Enterprises Limited), une société existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186303 (la "Société").

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire de constater ce qui suit:

Une assemblée générale extraordinaire de la Société a été tenue en présence de Maître Henri Hellinckx, le 31 mars 2014, non encore, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, enregistrée à Luxembourg AC, le 9 avril 2014, LAC/2014/16813 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 23 avril 2014 (L140065549),

Lors de cette assemblée générale extraordinaire de la Société, il a été décidé de transférer le siège social de la Société de Chypre à Luxembourg. En vérifiant l'acte notarié, il a été constaté que la septième résolution comportait les erreurs suivantes: (i) l'adresse des gérants de la Société avant transfert a été erronément épelée "Rlenion Building" au lieu de "Elenion Building", et (ii) le nom d'un des nouveaux gérants nommés de la Société après transfert à Luxembourg a été erronément épelé "Alexander Ronald Maria" au lieu de "Alexander Roland Maria" ainsi que sa ville de naissance "Höchstädt A.D. Donau" au lieu de "Höchstädt A.D. Donau".

En conséquence, la septième résolution doit se lire comme suit:

"Septième résolution

Les Associés décident de révoquer les personnes suivantes de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat:

- M Charalambos Michaelides, ayant son adresse professionnelle à Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd floor, 1066, Nicosie, Chypre; and
- Mme Panayiota Papademetriou, ayant son adresse professionnelle à Themistokli Dervi 5, Elenion Building, 2nd floor, 1066, Nicosie, Chypre.

Les Associés décident ensuite de nommer les personnes suivantes comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Dr Alexander Roland Maria Gehrke, administrateur, né le 16 octobre 1967 à Höchstädt A.D. Donau (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- M Kurt Joseph Nauer, administrateur, né le 11 août 1950 à Einsiedeln (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Les Associés décident finalement de nommer la personne suivante comme gérant de la Société avec effet au premier avril 2014 pour une durée indéterminée:

- M Giacomo Carlo Baizini, administrateur, né le 4 janvier 1970 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. TCHEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/26982. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085263/123.

(140100806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

LuxCo Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.683.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083898/9.

(140099347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Loula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.
R.C.S. Luxembourg B 124.630.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083930/9.

(140099342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Logistic Investment Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Logistic Investment Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014083894/10.

(140098959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Chrome Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 187.831.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

PWREF II HOLDING S.à r.l., a Société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under register number B 173 657, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros).

The founder is here represented by Mrs. Flora Gibert, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Chrome Grafton S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without their having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose. The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager and by the signature of any duly authorized representative within the limits of such authorization.

The board of managers shall meet as often as required in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. Exceptionally, the first financial year commences on the date of incorporation of the Company and terminates on the thirty-first of December 2014.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 23. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Applicable law

Art. 26. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PWREF II HOLDING S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euros).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Samuel Kreber, born on 10 March 1973 in Metz, France, with professional address at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg;

- Mrs. Stéphanie Charles, born on 31 July 1979 in Arlon, Belgium, with professional address at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg;

- Mr. Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

2) The Company shall have its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

PWREF II HOLDING S.à r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 657, ayant son siège social à 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents Euros).

Fondateur ici représenté par Madame Flora Gibert en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Chrome Grafton S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique de tout gérant et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année sociale débute au jour de la constitution de la Société et termine le 31 décembre 2014.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 23. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Loi applicable

Art. 26. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par PWREF II HOLDING S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samuel Kreber, né le 10 mars 1973 à Metz, France avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg;

- Madame Stéphanie Charles, née le 31 juillet 1979 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et de l'engager valablement par leur signature unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27190. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014085255/327.

(140101468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Compagnie Financière an Muileann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 163.105.

L'an deux mil quatorze, le deux juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE FINANCIERE AN MUILEANN S.A., ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 163105, constituée le 22 août 2011 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2520 du 19 octobre 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 27 mars 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier de LA ROCHEFOUCAULD, administrateur de sociétés, demeurant à Londres.

Le président nomme comme secrétaire Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social au 31 octobre au lieu du 31 décembre et pour la première fois en 2014, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2014 prenant fin le 31 octobre 2014.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 18. Alinéa 1.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle du premier vendredi du mois de juin au dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

4. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 15. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures.»

II) L'actionnaire unique et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire unique, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que les 15.000 (quinze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 octobre et non plus au 31 décembre, et ce pour la première fois en 2014. L'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2014 prendra donc fin le 31 octobre 2014.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du premier vendredi du mois de juin au dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. De LA ROCHEFOUCAULD, J. HONYMUS, L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2014. LAC/2014/26058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014085300/72.

(140100772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

LSH CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.026.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014083931/9.
(140099194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Kadesh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 73.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083884/10.

(140099293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Calorele Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4288 Esch-sur-Alzette, 7, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 187.822.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Jorge Manuel CASTANHEIRA PIRES, chauffagiste, né à Aradas/Aveiro (Portugal) le 31 décembre 1965, demeurant à F-57270 Uckange, 60, Lotissement le Champ du Roy;

2) Monsieur Jorge Leonel RODRIGUES GUIMARAES, technicien en électricité, né à Lisbonne (Portugal) le 8 janvier 1965 (matricule 1965 01 08 119), demeurant à L-4236 Esch-sur-Alzette, 33, rue des Martyrs;

3) Monsieur David GIULIANI, juriste, né à Villerupt (F) le 24 février 1970, demeurant à F-57390 Rédange, 6A, rue d'Audun-le-Tiche,

ici représenté par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Feulen le du 28 mai 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, à qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que les prénommés vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "CALORELE GROUPE s.à r.l.".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous matériels de chauffage, sanitaire, électrique, matériels de construction, matériels d'appareils d'éclairage et électroménager.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Jorge Manuel CASTANHEIRA PIRES préqualifié	44 parts
- Monsieur Jorge Leonel RODRIGUES GUIMARAES préqualifié	46 parts
- Monsieur David GIULIANI, préqualifié	10 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900 €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur David GIULIANI, préqualifié.
 - Sont nommés gérants administratifs, Monsieur Jorge Leonel RODRIGUES GUIMARAES, préqualifié et Monsieur Jorge Manuel CASTANHEIRA PIRES, préqualifié.
 - La société sera valablement engagée par la signature individuelle des trois gérants.
 - L'adresse du siège de la société est fixée à L-4288 Esch-sur-Alzette, 7, boulevard Prince Henri.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 juin 2014. Relation: DIE/2014/7134. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085268/109.

(140101147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Jenda Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014083875/10.

(140099061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

D A Montage SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellingen, 18A, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 187.829.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

sind erschienen:

1) Herr Damian AUGUSTIN, Geschäftsführer, geboren in Biala (Polen) am 4. Januar 1970, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Nohn, 1, Zum Saarberg;

2) Frau Kittima WEMBER, geborene KAEWKET, Prokuristin Buchhaltung, geboren in Phichit (Thailand) am 6. August 1979, wohnhaft in L-3337 Hellingen, 18, Munnereferstrooss;

3) Frau Rosemarie WEMBER, geborene CHROMMIK, Assistentin, geboren in Dorsten (Deutschland) am 5. Juli 1944, wohnhaft in D-46282 Dorsten, 39, Westwall,

hier vertreten durch Frau Kittima WEMBER, vorgeannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 3. Juni 2014,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch die Kompargenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Kompargenten erklären zwischen ihnen und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilhaber werden können, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet "D A Montage SARL".

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Setzen, die Montage und Restauration von Fertigelementen und Parkett; sowie die Fenster-, Türen- und Fertigmöbelmontage.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit genommen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Frisingen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00 €) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,00 €).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 800,00 € abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,00 €) wurden wie folgt gezeichnet:

- Damian AUGUSTIN, vorbenannt 45 Anteile
- Kittima WEMBER, vorbenannt 45 Anteile
- Rosemarie WEMBER, vorbenannt 10 Anteile

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,00 €) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00 €) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung der Unterzeichneten

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass sie die dinglich Begünstigten der Gesellschaft sind, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigen, dass die Mittel/Güter/Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Anteilinhaber folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
 - technischer Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Damian AUGUSTIN, vorbenannt;
 - administrativer Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Frau Kittima WEMBER.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

- 2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-3337 Hellingen, 18A Munnereferstrooss.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Damian AUGUSTIN, Kittima WEMBER, Rosemarie WEMBER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2014. Relation: DIE/2014/7245. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 18. Juni 2014.

Référence de publication: 2014085312/109.

(140101333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**MKA - Courtier, Société à responsabilité limitée,
(anc. Bureau Knaff & Duhr S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 161.900.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Malou KNAFF-ACKERMANN, courtier en assurances, née le 1^{er} décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8033 Strassen, 17, Rue Louis Braille,

2. Monsieur Michel DUHR, courtier en assurances, né le 28 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-3621 Kayl, 39, Rue Notre-Dame,

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «BUREAU KNAFF & DUHR S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 22, Boulevard de la Foire,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2018 du 31 août 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161.900.

Ensuite les comparants, agissants en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société de «BUREAU KNAFF & DUHR S.à r.l.» en «MKA - COURTIER», et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de «MKA - COURTIER»".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: KNAFF-ACKERMANN, DUHR, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/06/2014. Relation: EAC/2014/8398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014085950/37.

(140101904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Dundeal (International) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.841.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundeal International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,416 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Laure Jacquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given on 4 June 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 7 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 12 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3053 of 18 December 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred and one euro (EUR 12,501.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172841.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of 14 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 9 of 2nd January 2014.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), to an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as above stated, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to have fully paid the capital increase in cash and that the Company therefore has at its disposal the total amount of one euro (EUR 1), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bertrange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le six juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.416 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mademoiselle Laure Jacquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 juin 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 7 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 12 novembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3053, du 18 décembre 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12,501), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.841.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 14 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 9, du 2 janvier 2014.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et avoir payé l'augmentation de capital en numéraire et reconnaît que la Société a alors à sa disposition le montant d'un euro (EUR 1), dont le notaire soussigné confirme avoir reçu preuve.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Jacquet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2014. REM/2014/1260. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085320/103.

(140101555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Dundeal (International) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.214.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,416 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Laure Jacquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given on 4 June 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 9 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 21 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 528 of 4 March 2013, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred and one euro (EUR 12,501.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.214.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of 6 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 367 of 10 February 2014.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), to an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as above stated, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the

Company and to have fully paid the capital increase in cash and that the Company therefore has at its disposal the total amount of one euro (EUR 1), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bertrange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le six juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.416 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mademoiselle Laure Jacquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 juin 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 9 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 21 décembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 528, du 4 mars 2013, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12,501), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174214.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 6 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 367, du 10 février 2014.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et avoir payé l'augmentation de capital en numéraire et reconnaît que la Société a alors à sa disposition le montant d'un euro (EUR 1), dont le notaire soussigné confirme avoir reçu preuve.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Jacquet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2014. REM/2014/1261. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085321/103.

(140101560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.024.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083932/9.

(140099193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Auto Exclusive S.A, Société Anonyme,

(anc. FCM & C° S.A.).

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.082.

L'an deux mille quatorze.

Le douze juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FCM&C° S.A., avec siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 140.082,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 2008 publié au Mémorial C numéro 1875 du 30 juillet 2008,

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Merzak REGAIA, préparateur, demeurant à F-57190 Florange, 14, rue des Millefeuilles,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Karim REGAIA, vendeur, demeurant à F-57190 Florange, 14, rue des Millefeuilles.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Karim REGAIA, vendeur, demeurant à F-57190 Florange, 14, rue des Millefeuilles.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-€) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société en AUTO EXCLUSIVE S.A. Modification afférente de l'article premier (1) des statuts.

2) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé

Modification afférente de l'article trois (3) des statuts.

3) Modification de l'article quatre (4) des statuts relatifs à l'objet social comme suit:

"La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat et la vente de véhicules d'occasion;
- D'une manière générale, la société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières, pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet".

4) Révocations des administrateurs et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction

5) Nomination des nouveaux administrateurs

6) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en AUTO EXCLUSIVE S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: AUTO EXCLUSIVE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé

Suite à cette décision, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Esch/Alzette.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre (4) des statuts relatifs à l'objet social comme suit:

La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat et la vente de véhicules d'occasion;
- D'une manière générale, la société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières, pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs actuellement en fonctions. Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020:

1) Monsieur Karim REGAIA, vendeur, né à Hayange (France) le 13 janvier 1982, demeurant à F-57190 Florange, 14, rue des Millefeuilles

2) Monsieur Merzak REGAIA, préparateur, né à Hayange (France) le 20 décembre 1987, demeurant à F-57190 Florange, 14, rue des Millefeuilles,

3) Mademoiselle Sabrina REGAIA, étudiante, née à Hayange (France) le 14 décembre 1990, demeurant à F-57190 Florange, 14, rue des Millefeuilles,

Sixième résolution

L'assemblée décide de prolonger le commissaire aux comptes actuel jusqu'à l'assemblée générale de 2020.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Karim REGAIA, prénommé, Monsieur Merzak REGAIA, prénommé, ici présents et Mademoiselle Sabrina REGAIA, prénommée, ici représentée par Monsieur Merzak REGAIA, prénommé, agissant en vertu d'une procuration

sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'administrateur-délégué actuellement en fonction est révoqué. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2) Monsieur Karim REGAIA, prénommé, Monsieur Merzak REGAIA, prénommé, et Madame Sabrina REGAIA sont nommés nouveaux administrateurs-délégués.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2020.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Regaia, K. Regaia, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2014. Relation: EAC/2014/8247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014085393/95.

(140101552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Financière Caravelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 179.406.

L'an deux mil quatorze, le deux juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Financière Caravelle S.A., ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 179406, constituée le 16 juillet 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2389 du 27 septembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 4 novembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 3252 du 20 décembre 2013.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier de LA ROCHEFOUCAULD, administrateur de sociétés, demeurant à Londres.

Le président nomme comme secrétaire Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de clôture de l'exercice social au 31 octobre au lieu du 31 décembre et pour la première fois en 2014, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2014 prenant fin le 31 octobre 2014.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 18. Alinéa 1.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier vendredi du mois de mai au dernier vendredi du mois d'avril à 10.00 heures.

4. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 15. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures.»

II) L'actionnaire unique et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire unique, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de la liste de présence que les 52.310 (cinquante-deux mille trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 octobre et non plus au 31 décembre, et ce pour la première fois en 2014. L'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2014 prendra donc fin le 31 octobre 2014.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du dernier vendredi du mois de mai au dernier vendredi du mois d'avril à 10.00 heures.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. De LA ROCHEFOUCAULD, J. HONYMUS, L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2014. LAC/2014/26054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014085383/71.

(140100745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

RES 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.424.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 juin 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Francois Pfister, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Catherine Baudhuin, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Bertrand Michaud, administrateur de catégorie A, avec adresse au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg
- Davy Beauce, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Josiane Lancelle, administrateur de catégorie C, avec adresse au 47, rue Léonce Reynaud, 75116 Paris, France
- Marc Frappier, administrateur de catégorie A, avec adresse au 6, rue du Général Pershing, 78000 Versailles, France
- Vincent-Gael Baudet, administrateur de catégorie B, avec adresse au 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, France
- Wilfried Piskula, administrateur de catégorie A, avec adresse au 13, Faubourg Saint Martin, 75010 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

3. Nomination de Sébastien Comin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

4. Acceptation de la démission de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014085698/33.

(140101516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

KEEPING S.à r.l. - Marketing & Technology Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 142.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083885/10.

(140098819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083900/10.

(140099610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Luxroots.club, association de généalogie et d'histoire locale du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg F 9.999.

STATUTS

Entre les soussignés:

- EICHER Georges, né le 23 avril 1949 à Wiltz, habitant 7, rue Jos Felten, L-1508 Howald,
 - Paulette GRUN-BESCH, née le 8 février 1948, habitant 14, rue de Dalheim, L-5328 Medingen
 - Armand SERRES, né le 23 janvier 1947, habitant Am Duerf 32, L-9841 Wahlhausen
 - WILTGEN Alphonse, né le 3 juillet 1932 à Diekirch, habitant 57, Allée Pierre-Ernest de Mansfeld, L-2118 Luxembourg,
- tous de nationalité luxembourgeoise, ainsi que tous ceux qui seront admis dans la suite, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'Association est dénommée luxroots.club, association de généalogie et d'histoire locale du Luxembourg, en abrégé luxroots.club asbl. La durée de l'association est illimitée. Son siège social est situé au 7, rue Jos Felten à L-1508 Howald.

Art. 2. L'association a pour but de:

- promouvoir, sous toutes ses formes, la généalogie et l'étude de l'histoire locale du Luxembourg,
- publier les résultats de cette recherche, notamment au moyen de toutes techniques actuelles et futures de l'électronique et de la communication,

- promouvoir les sites internet www.luxroots.com, www.roots.lu, www.igenealogy.lu, www.luxbooks.lu et d'autres sites futurs ainsi que toute activité liée directement ou indirectement à l'objet social de l'association,
- encourager et faciliter l'échange de renseignements entre ses membres,
- participer à des activités aux échelons national et international dans le but de développer et de coordonner la généalogie et la recherche historique locale,
- représenter l'ensemble de ses membres dans leurs rapports avec les pouvoirs publics, les institutions culturelles et les sociétés étrangères analogues.

Dans l'accomplissement de son objet, l'association peut s'affilier, par décision de l'Assemblée Générale, à toute organisation nationale ou internationale ayant un objet identique ou compatible avec les siens.

Elle peut faire tous actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet.

Art. 3. L'association luxroots.club asbl se compose de membres actifs et de membres passifs. Le nombre minimum des membres est fixé à trois.

Peuvent devenir membres de l'association luxroots.club asbl, toutes personnes admises par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Tous les membres passifs sont tenus au paiement de la cotisation valable pour la durée d'une année. Les membres actifs (associés et abonnés luxroots.com, contributeurs igenealogy.lu) sont dispensés du paiement de cette cotisation. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale et elle ne peut pas dépasser le montant de 30 euros.

Art. 5. La qualité de membre de l'association luxroots.club asbl se perd par non-paiement de la cotisation jusqu'au 1^{er} mars de l'année en cours. Le membre démissionnaire ne peut réclamer le versement des cotisations versées par lui. Il n'a aucun droit sur l'avoir social.

Art. 6. L'exercice social couvre la période du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit annuellement au courant du 4^e trimestre de l'année civile sur convocation du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, de sa propre initiative, convoquer une Assemblée Générale extraordinaire; il doit le faire dans un délai de deux mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des membres.

Art. 7. Toute proposition présentée par écrit au Conseil d'Administration au plus tard deux semaines avant l'Assemblée Générale par un membre doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 8. Les membres sont convoqués par message électronique un mois avant la date de l'Assemblée Générale. La convocation doit tenir la date, l'heure et l'endroit de l'Assemblée Générale ainsi que l'ordre du jour.

Art. 9. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. la nomination et la révocation des administrateurs, ainsi que des réviseurs de caisse;
2. la modification des statuts, en conformité avec la loi du 21 avril 1928;
3. l'approbation annuelle des comptes, fixation du budget ainsi que de la cotisation annuelle;
4. l'exclusion d'un membre de l'association;
5. la décharge au Conseil d'Administration;
6. la dissolution de l'Assemblée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi.

Art. 10. Les résolutions prises par l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres sous forme d'un rapport.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif de l'association. Il se compose de trois membres au moins et de 5 membres au plus. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires de l'association, dans le cadre des statuts et règlements.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Art. 12. Le Conseil d'Administration se compose:

- d'un président,
- d'un vice-président,
- d'un secrétaire général.

Le Conseil d'Administration élit, lors de la première réunion qui suit l'élection de ses membres, parmi ceux-ci son président, son vice-président et son secrétaire général.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une période de 2 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 13. Les candidatures au Conseil d'Administration sont introduites auprès du Conseil d'Administration par lettre recommandée quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le président préside le Conseil d'Administration et les Assemblées Générales.

Art. 15. Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que le réclame l'intérêt de l'Association ou que la moitié de ses membres le demande. Il doit se réunir au moins une fois par an.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. En cas d'absence du président, celle du vice-président est prépondérante.

Art. 16. L'Assemblée Générale peut prononcer la dissolution de l'association dans les conditions prévues par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale répartit l'avoir social, après acquittement du passif, à une organisation de bienfaisance à désigner par la commune de Hesperange.

Art. 17. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans les avis de convocation et si l'Assemblée Générale réunit les deux tiers des membres associés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres associés présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. En cas de modification à apporter à l'un des objets de l'association, il sera procédé en conformité de l'article 8 alinéa 3 de la loi du 21 avril 1928.

Fait à Howald, le 16 juin 2014. Georges EICHER / Paulette GRUN-BESCH / Armand SERRES / Alphonse WILTGEN.

Référence de publication: 2014085874/93.

(140100963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Ixilo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.313.

L'an deux mille quatorze, le douze juin.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- La société à responsabilité limitée MIKAT S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.358.

2.- La société à responsabilité limitée VERSAILLES NOIR S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.932.

3.- Monsieur Antoine CLEMENTE, dirigeant de sociétés, né le 2 octobre 1954 à BRINDISI (Italie), de nationalité Suisse, demeurant à 42, route des Acacias, CH-1227 Carouge.

Lesquels comparants sont ici représentés par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations lui délivrées sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IXILO S.à r.l., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 184.313 (NIN 2014 2403 758).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 865 du 4 avril 2014.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- MIKAT S.à r.l., préqualifiée, quatre cent soixante-dix-neuf parts sociales	479
2.- VERSAILLES NOIR S.à r.l., préqualifiée, quatorze parts sociales	14
3.- Antoine CLEMENTE, préqualifié, sept parts sociales	7
Total: cinq cents parts sociales	500

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence du montant de QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 4.250.-) pour le porter du montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) au montant de SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 16.750.-) par la création de cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes, et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 245.750.-).

De l'accord de tous les associés, les cent soixante-dix (170) parts sociales nouvelles sont souscrites et libérées comme suit:

- trente-quatre (34) parts sociales nouvelles par le nouvel associé agréé, la société à responsabilité limitée de droit français ARYES PARTNERS, ayant son siège social à F-92370 Chaville, 24, rue du Couteau, inscrite au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 801.647.603, et libération de ces parts sociales moyennant paiement en espèces du montant de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-) à titre d'augmentation de capital et du montant de QUARANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 49.150.-) à titre de prime d'émission;

- trente-quatre (34) parts sociales nouvelles par le nouvel associé agréé, Monsieur Cédric DE LA PALME, né le 30 mars 1972 à Bernay (27), de nationalité française, demeurant professionnellement à 92, rue Denfert Rochereau, F-75014 Paris, et libération de ces parts sociales moyennant paiement en espèces du montant de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-) à titre d'augmentation de capital et du montant de QUARANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 49.150.-) à titre de prime d'émission;

- soixante-huit (68) parts sociales nouvelles par le nouvel associé agréé, Monsieur François COCHET, né le 22 janvier 1961 à Pontcharra (38), de nationalité française, demeurant à 625, route du Châtelard, F-38530 Barraux, et libération de ces parts sociales moyennant paiement en espèces du montant de MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 1.700.-) à titre d'augmentation de capital et du montant de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 98.300.-) à titre de prime d'émission;

ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération,

- trente-quatre (34) parts sociales nouvelles par le nouvel associé agréé, Monsieur Jean-Marc HYVERT, né le 25 juin 1958, de nationalité française, demeurant à 30, route de Vieugy, F-74600 Seynod, et libération de ces parts sociales moyennant renonciation totale à sa créance certaine, liquide et exigible qu'il détient envers la société à concurrence du montant de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-), faisant le montant de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-) à titre d'augmentation de capital et le montant de QUARANTE-NEUF MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 49.150.-) à titre de prime d'émission.

L'existence de la prédite créance résulte d'une déclaration établie par le gérant de la société IXILO S.à r.l., à savoir Monsieur Michel SIMOND, prénommé, en date du 28 mai 2014.

Une copie de ladite déclaration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Sont intervenus aux présentes:

La société à responsabilité limitée de droit français ARYES PARTNERS, préqualifiée, Monsieur Cédric DE LA PALME, prénommé, Monsieur François COCHET, prénommé, et Monsieur Jean-Marc HYVERT, prénommé,

lesquels sont ici représentés par Peggy Simon, prénommée, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital intervenue, les associés constatent que le capital social de SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 16.750.-) est représenté par six cent soixante-dix (670) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- MIKAT S.à r.l., préqualifiée, quatre cent soixante-dix-neuf parts sociales	479
2.- VERSAILLES NOIR S.à r.l. , préqualifiée, quatorze parts sociales	14
3.- Monsieur Antoine CLEMENTE, préqualifié, sept parts sociales	7
4.- ARYES PARTNERS, préqualifiée, trente-quatre parts sociales	34
5.- Monsieur Cédric DE LA PALME, prénommé, trente-quatre parts sociales	34
6.- Monsieur François COCHET, prénommé, soixante-huit parts sociales	68
7.- Monsieur Jean-Marc HYVERT, prénommé, trente-quatre parts sociales	34
Total: six cent soixante-dix parts sociales	670

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à SEIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (16.750.-), représenté par six cent soixante-dix (670) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 juin 2014. Relation: ECH/2014/1124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085502/100.

(140100820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Le Monde Entier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.264.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MONDE ENTIER S.A.

Référence de publication: 2014083908/10.

(140099393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

BalaBit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 856.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 185.879.

In the year two thousand and fourteen, on the seventieth day of the month of June.

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Loft Investment Ltd, a limited liability company incorporated under the Maltese laws, having its registered office at 236, St. Paul Street Valletta VLT 1215, Malta, registered with the Maltese registered office under the number C 64418 and represented by Monsieur Marco Casagrande, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BalaBit S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, prenamed, dated 3 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1479 of 7 June 2014. The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach dated 29 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the RCS under number B185.879.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the eight thousand five hundred sixty one (8.561) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on all the items on the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

Agenda

Approval of the change of nominal value of the shares of the Company from one hundred Euro (100 EUR) to one Euro (1 EUR) and subsequent increase of the number of shares from eight thousand five hundred sixty one (8.561) shares to eight hundred fifty six thousand and one hundred shares (856.100);

1. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company, in order to reflect the change of the nominal value and the number of shares resolved upon above.

The Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the change of the nominal value of the shares from one hundred Euro (100 EUR) to one Euro (1 EUR) and subsequently resolved to increase the number of shares from eight thousand five hundred sixty one (8.561) shares to eight hundred fifty six thousand and one hundred shares (856.100);

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to reflect the change of the nominal value of the shares and the number of shares, so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight hundred fifty six thousand and one hundred euro (EUR 856.100) represented by eight hundred fifty six thousand and one hundred shares (856.100) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings"

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,300,- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Esch-sur-Alzette, on the aforementioned date.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juin.

Pardevant nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Loft Investment Ltd, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 236, St. Paul Street Valletta VLT 1215, Malta, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Malta sous le numéro C 64418, et représentée par Monsieur Marco Casagrande, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de BalaBit S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée suivant les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 3 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1479 en date du 7 juin 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 29 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 185.879.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des huit mille cinq cent soixante et une (8.561) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

Approbation du changement de la valeur nominale des parts sociales de cent euro (100 Euro) à un Euro (1 Euro) et subséquente augmentation du nombre des parts sociales de huit mille cinq cent soixante et une (8.561) parts sociales à huit cent cinquante-six mille cent (856.100) parts sociales;

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de la valeur nominale et la subséquente augmentation du nombre des parts sociales décidés ci-dessus.

L'Associé Unique a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le changement de la valeur nominale des parts sociales de cent Euro (100 EUR) à un Euro (1 EUR) et par la suite a décidé d'augmenter le nombre des parts sociales des huit mille cinq cent soixante et une (8.561) parts sociales à huit cent cinquante-six mille cent (856.100) parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le changement de la valeur nominale des parts sociales et la subséquente augmentation du nombre des parts sociales, afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent cinquante-six mille cent euro (EUR 856.100) représenté par huit cent cinquante-six mille cent (856.100) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à 1.300.- euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: CASAGRANDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/06/2014. Relation: EAC/2014/8396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014085941/103.

(140101900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Reding et Nosbaum SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg E 2.462.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1) Monsieur Jean Albert NOSBAUM, médecin en retraite, né à Esch-sur-Alzette le 18 septembre 1939 (matricule 19390918170), associé et gérant dans la société ci-après indiquée et son épouse Madame Michèle Elisabeth SCHNEEBERGER, née à Moutier (Suisse) le 20 janvier 1943, (matricule 19430120223), demeurant ensemble à L-7322 Steinsel, 43C, Montée Willy Goergen, mariés sous le régime de la communauté universelle de biens, aux termes d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 19 mars 2008, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg en date du 7 avril 2008, volume 2120, numéro 20, détenant cinquante parts sociales dans la société ci-après indiquée,

ci-après dénommée "le cédant",

et

2) Madame Véronique NOSBAUM, musicienne, née à Luxembourg le 20 novembre 1974 (matricule 19741120162), épouse de Monsieur Alex Emile Marcel REDING, demeurant à L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort, mariée sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage,

ci-après dénommée "le cessionnaire",

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société "REDING ET NOSBAUM SCI", une société civile immobilière, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (matricule 2005 70 01 896), ayant son siège social à L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 2462.

La société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 11 février 2006 (la Société).

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de cinquante (50) parts sociales de la société "REDING ET NOSBAUM SCI" préqualifiée, à titre gratuit.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne fait obstacle à la présente cession, laquelle ayant été dûment approuvée et acceptée par l'autre associé, respectivement

gérant de la société Monsieur Alex Emile Marcel REDING, chargé de cours, né à Luxembourg le 21 janvier 1971, (matricule 19710121292), demeurant à L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort.

Le cessionnaire jouira et disposera des cinquante (50) parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Suite à la cession de parts sociales susmentionnée, la répartition actuelle des parts sociales de la société est la suivante:

1) Madame Véronique NOSBAUM, épouse de Monsieur Alex Emile Marcel REDING,	50 parts sociales
2) Monsieur Alex Emile Marcel REDING,	<u>50 parts sociales</u>
TOTAL: cent parts sociales.	100 parts sociales

En conséquence à ce qui est dit ci-dessus, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-), représenté par CENT (100) parts sociales de DEUX CENT EUROS (EUR 200.-) chacune.”

Suite à la cession de parts réalisée ci-avant, Monsieur Jean Albert NOSBAUM, préqualifié, quitte sa fonction de gérant, et sera remplacé pour une durée indéterminée par Madame Véronique NOSBAUM, musicienne, née à Luxembourg le 20 novembre 1974 (matricule 19741120162), épouse de Monsieur Alex Emile Marcel REDING, demeurant à L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux associés-gérants.

Intervention

Et à l'instant sont intervenus aux présentes les deux frères du cessionnaire savoir:

1) Monsieur Patrick NOSBAUM, physicien EPFZ, né à Bâle (Suisse) le 31 août 1968, époux de Madame Nancy RACKÉ, marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage, demeurant à L-5823 Fentange, 13, op der Sterz;

2) Monsieur Romain NOSBAUM, musicien, célibataire, né à Bâle (Suisse) le 23 novembre 1970, demeurant à L-3414 Dudelange, 22, rue Bannent;

lesquels déclarent expressément ratifier l'intégralité des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NOSBAUM J., SCHNEEBERGER, NOSBAUM V., NOSBAUM P., NOSBAUM R., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/06/2014. Relation: EAC/2014/8421. Reçu quatre mille six cent quatre-vingt-treize euros cinquante cents 4.693.50 € Surtaxe communale: 2.346,75 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086458/69.

(140101898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Leisure Resources International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.044.

Les comptes annuels au 31.10.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16. Juin 2014.

Référence de publication: 2014083911/10.

(140099191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.